

pour en essayer les bouquins ; après quoi il les présenta au juge, en lui faisant un profond salut.

Le juge ne put s'empêcher de sourire, malgré sa préoccupation, de la contenance penaude du portier. Il prit les livres, ouvrit l'un des volumes, après avoir placé l'autre sur une table qui se trouvait près de lui. Il feuilleta quelque temps et ne trouva rien, pas un nom d'écrit, pas une note, pas une seule écriture. Il le déposa sur la table d'un air contrarié, et ouvrit le second volume à la première page ; rien d'écrit au commencement, rien d'écrit à la fin ! la figure du juge témoignait un vif désappointement.

— Je pensais bien, dit M. Charon, que l'on ne découvrirait rien dans ces vieux bouquins ; maître Asselin n'aurait pas manqué de les visiter.

Tout en disant cela, M. Charon avait les yeux sur le livre que le juge tenait entre ses mains et dont il faisait rapidement passer les feuilles, en laissant couler son pouce sur les tranches usées du volume. L'œil de M. Charon avait entrevu quelque chose de blanc.

— Ah ! M. le juge, arrêtez donc ; je crois qu'il y a un papier.

— Un papier !

En effet il y avait un papier, bien sale, taché de jaune comme s'il eut été trempé dans du jus de tabac.

— Un extrait de naissance ! s'écria le juge, dont la figure s'anima et les yeux brillèrent ; voyons : et ils lurent : " Extrait du Régistre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse St. Martin, état de la Louisiane, pour l'année mil huit cent vingt-trois."

" Le vingt-et-un mai, mil huit cent vingt-trois, par nous, prêtre, soussigné, a été baptisé Alphonse Pierre, né ce matin, du légitime mariage de Sieur Alphonse Meunier, négociant, résidant à la Nouvelle-Orléans, et de Léocadie Mousseau, du même lieu. Le parrain a été Vital Desnoyers et la Marraine Alphonsine Mousseau qui, ainsi que le père présent, ont signé avec nous.

(Signé)

ALPHONSE MEUNIER,
VITAL DESNOYERS,
ALPHONSINE MOUSSEAU.

" Lequel extrait, nous soussigné, curé desservant la dite paroisse St. Martin, certifions être conforme au registre original déposé dans les archives de la cure de la dite paroisse St. Martin. Ce quatre octobre mil huit cent vingt-trois."

D. CURATO, Ptre. Curé.

Le juge tout ému et tenant le papier dans ses mains regardait tour à tour M. Charon, le papier et M. Jérémie.

— C'est étrange, dit-il enfin avec émotion, je vais immédiatement écrire à la paroisse St. Martin pour avoir des renseignements. Il y a quelque chose de mystérieux et de providentiel en tout ceci. Un orphelin dont on ignore